

# Plus d'un an après la signature des Accords d'Evian Libèrera-t-on enfin les partisans de la paix en Algérie ?



Au nom de 20 organisations lyonnaises, parmi lesquelles la C.G.T., la C.F.T.C., la Fédération de l'Education Nationale, le P.S.U., le M.R.P., la Ligue des Droits de l'Homme, etc., deux délégations se sont rendues à la Préfecture du Rhône et à la Direction Générale des Services Penitentiaires.

Sur notre photo, on reconnaît, de droite à gauche, le sculpteur Georges Salendre et Gilbert Chaussade, respectivement Président et Secrétaire de la Fédération du Rhône du Secours Populaire, M. Colombet, Secrétaire Général de la Section du Rhône de la Fédération de l'Education Nationale, et M. Mazoyer, Président de l'Association Générale des Etudiants de Lyon, avant leur entrevue, le 10 juillet dernier, avec le Directeur général des prisons.

## Des personnalités lyonnaises déclarent :

Dans notre dernier numéro de « La Défense » nous n'avons pu publier l'intégralité des déclarations faites par diverses personnes du Rhône en faveur des partisans de la paix en Algérie, toujours emprisonnés. Nous n'avons pas voulu « couper » ces déclarations. C'est pourquoi nous avons dû remettre au mois d'août la publication des déclarations ci-dessous qui conservent toute leur valeur, d'autant plus qu'aucune mesure n'est venue adoucir en quoi que ce soit la situation des emprisonnés, ni rendre leurs droits civiques aux nombreux Français condamnés pour leur activité en faveur de la paix en Algérie.

Le Président de la République n'a pas utilisé son droit de grâce pour ces emprisonnés, à l'occasion du 14 juillet, comme il en a le pouvoir.

Nous prions tous les signataires de bien vouloir nous excuser du retard apporté à cette publication et c'est très vivement que nous les remercions de l'appui qu'ils ont toujours apporté à cette campagne qui devra, par la faute des Pouvoirs Publics, se poursuivre et s'amplifier.

Trois de nos étudiants achèvent leur troisième année de détention, plus d'un an après la fin du conflit algérien. Il ne s'agit pas de revenir sur le jugement qui les a frappés, de juger qui que ce soit, ni eux, ni ceux qui les ont condamnés. Il ne s'agit de rien que de réclamer, maintenant, leur liberté, leur droit de vivre, et de vivre normalement. Les raisons en sont évidentes. Elles relèvent du bon sens, de la générosité et du sens politique.

Ce sont de tout jeunes gens encore, dont les dessins apparaissent

à l'évidence : contre une guerre, ils ont voulu militer en faveur de la paix, contre des rapports surannés entre la Nation et des populations allogènes, travaillées par un besoin d'émancipation : ils ont voulu agir en faveur de rapports nouveaux, fondés sur l'égalité et sur la liberté. Tel d'entre eux, pendant la première année de sa détention, put enseigner à longueur de jours et de mois, aux prisonniers algériens, la langue française, et obtint d'excellents résultats. A défaut d'intelligence profonde de leur témoignage, toute calomnie doit se taire : elle ne peut d'ailleurs pas les atteindre. A l'heure où tant d'Algériens reconnaissent en eux le visage généreux de la France, ils apparaissent comme des victimes touchantes et anachroniques d'une des crises les plus terribles de la Nation. Leur libération prouverait une signification extrêmement heureuse, à un moment où l'effort de la Nation s'oriente vers une libre coopération avec les jeunes Nations africaines. Enfin, la dure sanction qui les a frappés ne les a pas empêchés de travailler avec une ténacité et une efficacité qui font leur éloge : ils sont arrivés au seuil des grands concours.

Mais la prolongation de leur séjour derrière les hauts murs et les portes blindées fait peser une menace sur leur santé profonde.

DANS sa déclaration du mois de juin, le Secours Populaire Français, rappelant ses plus anciennes traditions, demandait à l'égard des citoyens français, civils ou militaires, encore emprisonnés pour leur activité favorable à la paix en Algérie, une mesure d'amnistie à l'occasion du 14 juillet. Malgré les accords d'Evian, signés depuis 17 mois, des Français sont encore internés.

A cette campagne en faveur de ces emprisonnés ont participé de nombreuses personnalités (voir « La Défense » de juin) de tous les milieux.

De multiples démarches ont été effectuées, tant à Paris qu'en province par nos comités, les groupes parlementaires alertés.

A Lyon, des délégations se sont rendues à la préfecture, au Fort Montluc. A Brive, une délégation porteuse de plus de 500 signatures s'est également rendue à la préfecture.

A la veille du 14 juillet, des délégations conduites par Daniel Assaliti, le docteur Georges Vidal-Naquet et Geneviève Lorée, secrétaires nationaux, composées des représentants de la Fédération de la Seine, de la Seine-et-Oise du Secours Populaire, du Comité du Livre auxquels s'étaient joints M. le Pasteur Walter, M. l'Abbé Robert Davezies, Maitres Beauvillard, de Félice, Kaldor, ont fait état des nombreux appuis que rencontre la campagne du Secours Populaire.

Plus de 1.000 personnes à Lyon, 750 à Toulouse, 600 à Creil, 300 à Nancy, 350 à Reims, 200 à Saint-Quentin, plusieurs milliers dans la Seine et Seine-et-Oise, plusieurs centaines parmi les travailleurs du Livre ont, dans des rassemblements, par des pétitions, réclamé la libération de ces Français encore détenus.

# Gilles Bodin libéré

Gilles Bodin, un jeune soldat condamné à deux ans de prison le 22 novembre 1961 par le Tribunal des Forces Armées de Lyon pour son refus de participer à la guerre d'Algérie, a été libéré le samedi 29 juin de la prison de Nîmes.

Ainsi un an et plus après la signature des Accords d'Evian, des soldats et des civils sont encore privés de leurs droits civiques et certains même toujours emprisonnés en raison de leur activité contre cette guerre.

Gilles Bodin, qui avait été arrêté le 14 octobre 1961, avait accompli, à cette époque déjà, quatre mois et demi de service militaire, incarnés depuis plus de 20 mois, il a donc quitté sa famille depuis plus de 24 mois.

Malgré le dépôt de plusieurs deman-



des de recours en grâce émanant de son avocat et de sa mère, Gilles Bodin est resté en prison, alors que sa famille, de condition modeste, avait grand besoin de son soutien.

Ne serait-il pas équitable que le temps passé en prison compte comme temps de service militaire pour ce jeune soldat comme cela s'est déjà fait pour le jeune André Ferret.

N'est-il pas temps qu'une amnistie vienne rendre leurs droits civiques à tous ces jeunes qui, tels Alban Liechten et tant d'autres, civils et militaires, sont encore brimés pour leur position favorable à la paix en Algérie ?

N'est-il pas temps de rendre à la liberté les hommes et femmes encore emprisonnés pour ces mêmes « délits » à Lyon, au Fort Montluc ou à la prison de Fresnes à Paris ?

## Le Statut des objecteurs de conscience voté à l'Assemblée Nationale

Le statut des objecteurs de conscience déposé depuis de nombreuses années vient d'être voté à l'Assemblée Nationale. 201 voix se sont prononcées pour, 32 contre, 197 députés se sont abstenus.

Partisan ou non de l'objection de conscience, nul ne peut nier que des jeunes se soient posés des questions concernant les guerres, compris en cela par de nombreux Français. La prison qui leur a été le plus souvent infligée n'a jamais résolu ce drame humain. Il était nécessaire de trouver une autre solution.

Mais les amendements proposés par la majorité gouvernementale établissent en réalité une discrimination entre objecteurs et non-objecteurs qui tend à retirer une part de citoyenneté aux premiers, notamment par l'interdiction de l'accès à certains emplois publics, les emplois interdits devant être fixés par décret gouvernemental. D'autre part, le temps de service civil des objecteurs de conscience a été doublé par rapport au temps de service militaire. Enfin un nouvel amendement vient encore aggraver ces statuts. Les objecteurs ne pourront bénéficier d'aucun sursis, ce qui constitue pour les étudiants une mesure qui les lèse considérablement dans leurs études.

Le Secours Populaire qui a toujours réclamé une solution plus humaine au problème de l'objection de conscience souhaite évidemment qu'un statut réponde à cette préoccupation mais ne peut être d'accord sur des textes faisant de ces jeunes, honnêtes et courageux, des citoyens diminués.

## A MESNIL-LE-ROI, UN BARAQUEMENT BRULE

### Quatorze ouvriers portugais sinistrés

La Fédération de Seine-et-Oise du Secours Populaire était appelée le mardi 2 juillet, à Mesnil-le-Roi : un incendie avait complètement détruit le baraquement où étaient logés quatorze ouvriers portugais. Ces travailleurs immigrés, dont quelques-uns sont en France avec leur famille, avaient ainsi tout perdu et se trouvaient sans ressources. Plus de vêtements, plus de matériel de cuisine, plus rien. Certains même avaient perdu dans cet incendie le peu d'argent qu'ils possédaient. Dès qu'elle eut connaissance de cette détresse, notre Fédération de Seine-et-Oise se mit à la disposition de ces sinistrés, leur offrant vêtements, matériel de cuisine, etc... tandis qu'un appel était lancé à Mesnil-le-Roi pour leur venir en aide financièrement.

Plusieurs fois déjà, notre Fédération de Seine-et-Oise a pu, grâce à son vestiaire, apporter une aide efficace à l'oc-

casion de tels sinistrés, comme celui du baraquement d'Etioles où 50 vestiaires avaient été distribués aux 50 ouvriers sinistrés.

Ces incendies, si fréquents, dus, hélas ! aux mauvaises conditions de logement des travailleurs immigrés, doivent susciter une réaction immédiate de nos Comités, de nos Fédérations. Notre grande Association, dès qu'elle a connaissance de tels malheurs, doit apporter immédiatement sa solidarité matérielle et également juridique. Elle doit appeler la population tout entière à aider ces travailleurs qui, loin de leur patrie, isolés, et dans le dénuement le plus grand, doivent être l'objet de toute notre sollicitude fraternelle des travailleurs entre eux.

G. BEFFARA, Secrétaire départemental de la Fédération de Seine-et-Oise.

**La Défense**  
Paraît le premier mercredi de chaque mois

Redaction et Administration :  
9, rue Froissart, PARIS-3<sup>e</sup>  
C.C.P. « La Défense »  
5556-54 Paris

Composition S.P.E.C  
Châteaufort  
M. Louis FERRIER

sept 1963